



Démission et congé payés BTP

Par **Chris1505.**, le **13/09/2020** à **15:05**

Bonjour,rrnrJ'ai démissionné le 01/09/20 de mon emploi de peintre en bâtiment que j'occupais en CDI depuis janvier 2018. A ma démission, il me restait une vingtaine de jours de CP à prendre et que je n'ai pas pris, logiquement il doivent m'être payés. Le secrétaire m'a confirmé avoir envoyé le certificat de reste de CP à prendre à la caisse de BTP hors, cela fait 13 jours, et 3 mails, + des appels sans réponse, que je n'ai toujours pas reçu mes CP (à peu près 1.000 €) autant vous dire que ça me fait un trou dans le budget.rrnrCombien de temps les congés payés vont mettre avant d'être payé ?rrnrMerci à vous.

Par **Tisuisse**, le **14/09/2020** à **08:27**

Bonjour,rrnrAdressez à votre Caisse de CP une LR/AR pour réclamer votre dû. La LR/AR laisse des traces écrites pouvant servir de preuves, ce que ne font pas les appels téléphoniques.

Par **morobar**, le **14/09/2020** à **10:34**

Bonjour,rrnrLes caisses de CP conservent le crédit qui sera utilisé au cours de la prise de congés dans l'emploi suivant.

Par **Lag0**, le **14/09/2020** à **13:20**

Bonjour, Effectivement, pour que la caisse du BTP vous paie vos congés, il faut leur fournir un certificat comme quoi vous ne retravaillez pas dans une entreprise affiliée. Et encore, il faut parfois insister très lourdement...